

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITAT ET HUMANISME YONNE
Vendredi 13 novembre 2020 de 17h30 à 19h20 en visioconférence.

Présents : Roger ROUSSEL, Jean-François TOLEDO, Noëlle SAGET, Anne AZALBERT, Giuseppe ADAMO, Pierre BARATTE, Dominique TAULELLE, Cyril GUIMBERT, Marie LEGENDRE, Jean-Michel PETIT et Jamila SOUSSI.

Excusés : Myriam MINET, Marie-Thérèse MESSIAEN, René FAUCHEUX et Annie GHESQUIERES.

Le président ouvre la séance à 17h30 en rappelant l'ordre du jour tel que figurant dans la convocation :

1. Approbation du P. V. de la dernière réunion ;
2. Validation de l'organigramme de l'association et des formulaires de saisie de l'information ;
3. Réponses à apporter aux auditeurs (en pièce jointe le rapport provisoire) ;
4. Construction du projet associatif 2025 ;
5. Projet d'investissement pour l'équipement des 3 logements rue du Docteur Marie ;
6. Questions diverses à déposer en début de séance.

1. Approbation du P. V. de la dernière réunion

Il est rappelé qu'il ne peut être présenté des remarques que sur la rédaction du procès-verbal et non sur le fond des sujets traités.

Le procès-verbal de notre dernier conseil d'administration du mardi 29 septembre 2020, est adopté à l'unanimité.

2. Validation de l'organigramme de l'association et des formulaires de saisie de l'information

L'organigramme est composé de plusieurs instances :

Le Conseil d'administration élu qui se réunira 2 fois par an.

Le bureau, présidé par le Président, qui a la responsabilité de la gestion et de l'administration de l'association. Le bureau siège également en tant que commission d'attribution des logements.

La Commission « accompagnement », sous la responsabilité de Marie Legendre, Cyril Guimbert et Dominique Taulelle. Elle a la responsabilité de gérer l'accompagnement, et de recevoir les nouveaux demandeurs pour étudier leur dossier, et les soumettre à la commission d'attribution. Elle se réunira chaque mois.

La commission « Immobilier », sous la responsabilité de Jean-Michel Petit et Pierre Baratte. Elle a pour fonction de contrôler l'état des logements, d'apporter des conseils aux occupants, sur la consommation d'énergie, de réaliser des travaux simples, ou de faire le lien avec les propriétaires et les entreprises, et, elle est surtout le premier contact pour les nouveaux propriétaires potentiels... Elle se réunira à la demande des responsables. Elle décidera des nouveaux baux à signer par l'association.

Enfin, un bureau élargi, composé du bureau et des responsables de commission, se réunira chaque jeudi de la troisième semaine du mois, à 15h. La commission d'accompagnement pourra soumettre aux membres du bureau, les candidats pour les logements à attribuer. Cette instance listera les priorités pour le mois suivant, et, un relevé de décision sera rédigé.

Le CA valide l'organigramme à l'unanimité des présents.

L'ensemble des informations utiles au bon fonctionnement de l'association sera saisie par ceux qui la détiennent dans les formulaires numériques FRAMAFORMS « Logement », « Résident », « Suivi Immobilier » et « Suivi Accompagnement »

3. Réponses à apporter aux auditeurs (en pièce jointe le rapport provisoire)

Le conseil valide le rapport tel qu'il est de la page 2 à 4.

Pour la Page 5, la réponse faite sera la suivante : un groupe de travail se réunira dès le mois de janvier pour préparer un plan de stratégie pour 2020-2025 qui sera validé au printemps 2021, lors d'un conseil d'administration. Ce CA se tiendra au plus tard, le 31 mars 2021.

L'organigramme, avec la description des nouveaux pôles leur sera transmis.

Les conseils d'administration seront réduits à 2 par an. Elles fixeront la stratégie de l'association, valideront le budget et prépareront les assemblées générales.

Pour le 4^e point, en ce qui concerne le recrutement d'un comptable pour séparer la fonction d'ordonnateur, et d'exécuteur, ne semble pas adapté à l'association HH Yonne. En effet, le président a le rôle d'ordonnateur, car aujourd'hui HH Yonne reste une petite structure, et ce mode de fonctionnement convient. Il n'y a pas de conflit d'intérêt car la trésorière n'a qu'un rôle d'exécutrice. La commission décide, néanmoins, de rechercher un bénévole avec un profil comptable pour venir renforcer l'équipe.

Le conseil valide ces réponses qui seront faites aux auditeurs.

4. Construction du projet associatif 2025

Un groupe de travail se réunira dès le mois de janvier pour préparer un plan de stratégie pour 2020-2025 qui sera validé au printemps 2021, lors d'un conseil d'administration. Ce CA se tiendra au plus tard, le 31 mars 2021.

Décision validée à l'unanimité.

5. Projet d'investissement pour l'équipement des 3 logements rue du Docteur Marie

Pour investir rue du Docteur Marie, un budget de 10 000 € est voté à l'unanimité. Ce budget permettra d'installer des cuisines équipées, et de mettre à disposition les produits de premières nécessité (chaises, tables, lave-linge...).

Le T2 qui sera loué en COT, sera meublé entièrement.

6. Questions diverses à déposer en début de séance

Le conseil évoque le « Noël de l'association, mais décide de confier l'évaluation du budget au bureau, et l'organisation, à la commission « accompagnement ».

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, et plus personne ne demande la parole. Il est 19h20, et Roger ROUSSEL clôture la séance.

De tout ce qui a été dit, il a été dressé le présent Procès-verbal.

Le président
Roger ROUSSEL

Le secrétaire
Jean-François TOLEDO

